



Vacances d'hiver 2026

1001 loisirs : Bienvenue à 1001 loisirs !

Comment inscrire son enfant ?

Permanences inscriptions au stade :

Mercredi 21 janvier de 17h30 à 19h00

Samedi 24 janvier de 10h00 à 12h00

Mercredi 28 janvier de 17h30 à 19h00

Hors permanence, dépôt du dossier chez Aurélie Bozonnet au 135 Allée de l'Aulnaie à Attignat avant le mercredi 28 janvier 2026. (A compter du 1er janvier 2026 tout dépassement de la date du dépôt de dossier sera facturé 5€ par inscription et par enfant.)

	HABITANTS ATTIGNAT			HABITANTS AUTRE COMMUNES		
Valeurs des quotients	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	1201 € et +	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	1201 € et +
Journée (sans repas)	16,50 €	18,20 €	18,90 €	19,50 €	21,20 €	22,00 €
Matin	8,40 €	10,00 €	10,60 €	11,40 €	13,00 €	13,70 €
Après-midi	8,40 €	10,00 €	10,60 €	11,40 €	13,00 €	13,70 €
Repas	4,10 €					
Veillée	9 € (repas compris)					
Soirée ados	14 € (repas compris)					
Complément sortie	Définie selon chaque sortie					
Adhésion	8,00€					
Majoration retard inscription	5,00 € par enfant en cas de dépassement de la date limite de dépôt d'inscription					

Les tarifs comprennent les activités journalières, l'assurance, le transport, et les goûters. Ils tiennent compte des aides de la CAF et de la MSA de l'Ain et de la participation de la communes (1,85 € par jour) dans la limite des plafonds accordés par les collectivités.

Les frais de dossier annuels pour 2026 à l'association sont obligatoires et à acquitter à la première inscription 2026. L'adhésion est de 8€ par enfant par an.

Adresse Accueil de loisirs : 317 rue de l'Église - 01340 ATTIGNAT

Siège social : AS Attignat - section "1001 loisirs" : 305 grande rue - 01340 ATTIGNAT

Contacts Section 1001 loisirs :

- Coralie Comtet : 1001loisirsattignat@gmail.com - 06 26 89 26 15
- Aurélie Bozonnet : secretaire@asattignat-foot.com - 06 08 31 25 24



Bulletin des vacances d'hiver 2026

Accueil de loisirs

Nom de l'enfant : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ /20___

Lieu de naissance : _____

Je soussigné(e), _____, responsable légal de l'enfant inscrit mon enfant à l'accueil de loisirs "1001 Loisirs" pour les vacances d'hiver 2026, et l'autorise à participer à toutes les activités de l'accueil aux dates suivantes :

(Merci de cocher les cases souhaitées) :

	09/02/2026	10/02/2026	11/02/2026	12/02/2026	13/02/2026
Demi - journée					
Repas					
Journée					
Horaires de départ / arrivée					

	16/02/2026	17/02/2026	18/02/2026	19/02/2026	20/02/2026
Demi - journée					
Repas					
Journée					
Horaires de départ / arrivée					

Documents nécessaires et obligatoires pour s'inscrire

Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de documents manquant ou de règlement incomplet.

- 1/ Dossier d'inscription complété (à la première inscription en 2026)
- 2/ Bulletin d'inscription ci-dessus complété
- 3/ Règlement intégral : Chèque, espèces, chèques vacances, carte bleue ou virement. (IBAN : FR76 1780 6004 6006 2004 5800 013 Code BIC : AGRIFRPP878)
- 4/ Attestation quotient familial (à chaque inscription)
- 5/ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (à chaque inscription)
- 6/ Attestation d'assurance de responsabilité civile (à la première inscription).
- 7/ Règlement intérieur à nous retourner signer (à la première inscription en 2026).

A _____ Le ___ / ___ / 20___

Signature obligatoire des parents, responsables légaux, précédé de la mention "Lu et approuvé(e)".

Planning de la semaine

1001 loisirs : Bienvenue à 1001 loisirs

De nombreuses thématiques seront abordées tout au long des vacances : L'éco- citoyenneté par le biais d'activités scientifiques, la découverte de l'état de l'eau, de la nature, la connaissance de l'environnement qui nous entoure, et des grands jeux liés à ces thématiques seront réalisés.

Du 9 au 13 février

Les 3-4 ans

Semaine scientifique (météorologie, étude des planètes, phénomène naturel..)



Les 5-7 ans

Semaine avec Zakaria sport et nature.



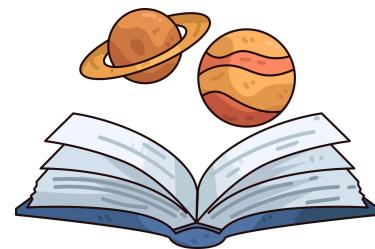
Les 8-10 ans

- Projet scientifique les matins,
- Visionnage de Zootopie 2 au cinéma rural de Foissiat le mardi 10 février,
- Après-midi à la médiathèque le mercredi 11 février.



Vendredi 13 février

Forum scientifique en intercentre.
Pique nique tiré du sac



L'association se laisse le droit de changer les sorties, sous réserve de disponibilité et de météo

Planning de la semaine

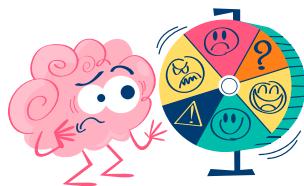
1001 loisirs : Bienvenue à 1001 loisirs

De nombreuses thématiques seront abordées tout au long des vacances : L'éco- citoyenneté par le biais d'activités scientifiques, la découverte de l'état de l'eau, de la nature, la connaissance de l'environnement qui nous entoure, et des grands jeux liés à ces thématiques seront réalisés.

Du 16 au 20 février

Les 3-4 ans

Projet avec la
médiathèque
(expression et
émotions)



Les 5-7 ans

Activité
intergénérationnel
avec Ages et Vie

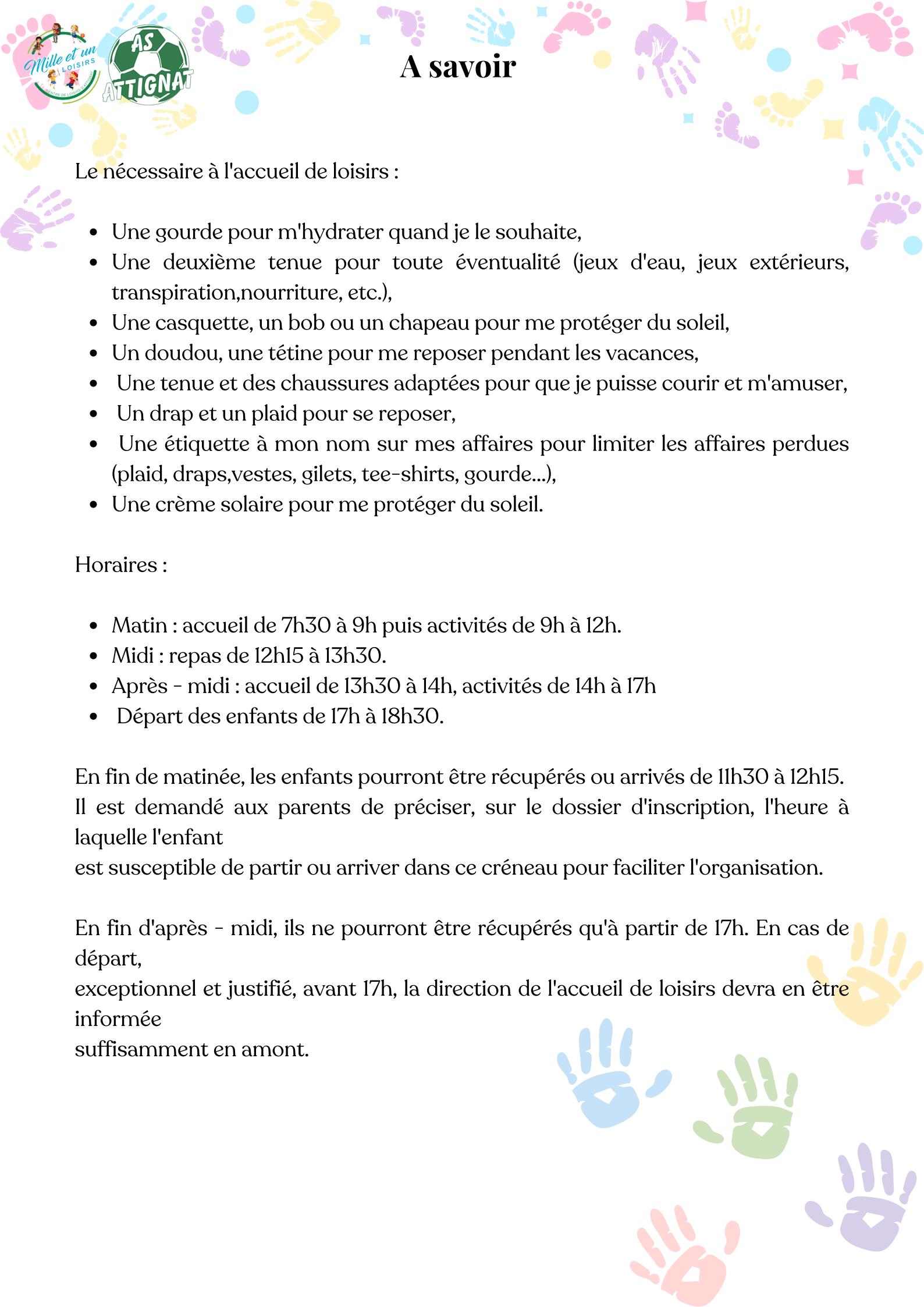


Les 8-10 ans

Semaine avec Fabrizio
sport et nature



L'association se laisse le droit de changer les sorties, sous réserve de disponibilité et de météo



A savoir

Le nécessaire à l'accueil de loisirs :

- Une gourde pour m'hydrater quand je le souhaite,
- Une deuxième tenue pour toute éventualité (jeux d'eau, jeux extérieurs, transpiration, nourriture, etc.),
- Une casquette, un bob ou un chapeau pour me protéger du soleil,
- Un doudou, une tétine pour me reposer pendant les vacances,
- Une tenue et des chaussures adaptées pour que je puisse courir et m'amuser,
- Un drap et un plaid pour se reposer,
- Une étiquette à mon nom sur mes affaires pour limiter les affaires perdues (plaid, draps, vestes, gilets, tee-shirts, gourde...),
- Une crème solaire pour me protéger du soleil.

Horaires :

- Matin : accueil de 7h30 à 9h puis activités de 9h à 12h.
- Midi : repas de 12h15 à 13h30.
- Après - midi : accueil de 13h30 à 14h, activités de 14h à 17h
- Départ des enfants de 17h à 18h30.

En fin de matinée, les enfants pourront être récupérés ou arrivés de 11h30 à 12h15. Il est demandé aux parents de préciser, sur le dossier d'inscription, l'heure à laquelle l'enfant est susceptible de partir ou arriver dans ce créneau pour faciliter l'organisation.

En fin d'après - midi, ils ne pourront être récupérés qu'à partir de 17h. En cas de départ, exceptionnel et justifié, avant 17h, la direction de l'accueil de loisirs devra en être informée suffisamment en amont.